

Taux de découvert autorisé au 1er juillet 2019

Pour les Comptes-Service Crédit Agricole Professionnels dans le cadre du découvert autorisé - intérêts débiteurs	9,00%
--	-------

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement) - intérêts débiteurs **NOUS CONSULTER**

*Le dépassement est un découvert tacite accepté en vertu duquel vous êtes ponctuellement autorisé à dépasser le solde de votre compte de dépôt ou l'autorisation de découvert convenue.*

Commission d'engagement	de 1% avec un minimum de 67,00 €
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTR)	de 0,50% du montant de la ligne
Minimum	de 50,50 € à 305,00 €
Maximum	de 305,00 € à 507,50 €

**Escompte**

Frais de dossier	84,00 €
------------------	---------

Commission d'engagement de 0,15% avec un minimum de 53,00 €

Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTR)	de 0,50% du montant de la ligne
Minimum	de 50,50 € à 305,00 €
Maximum	de 305,00 € à 507,50 €

**Dailly**

Frais de dossier	84,00 €
------------------	---------

Commission d'engagement de 0,15% avec un minimum de 53,00 €

Commission de remise par bordereau 8,60 €

Commission de notification par créance 22,40 €

Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTR)	de 0,50% du montant de la ligne
Minimum	de 50,50 € à 305,00 €
Maximum	de 305,00 € à 507,50 €

**Crédit Court terme**

Frais de dossier de 0,50% avec un minimum de 100,00 €

Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTR)	de 0,50% du montant de la ligne
Minimum	de 50,50 € à 305,00 €
Maximum	de 305,00 € à 507,50 €

**Crédit d'investissement**

**Frais de dossier**

Moyen Long terme	1%
Minimum	300,00 €

**Autres opérations liées au crédit**

**Lettre information des cautions, par emprunteur**

Quel que soit le nombre de prêts cautionnés - Obligation légale 18,80 €

**Frais d'études**

Frais d'études (à valoir sur les frais de dossier)	250,00 €
--	----------

**Aménagements de prêts**

Simple (Changement périodicité échéance, modification compte prélevé)	46,00 €
Complexe (Report non contractuels, aménagement de durée...)	258,00 €

**Réaménagements de prêts**

Frais de dossier*	300,00 €
-------------------	----------

\*Une indemnité conventionnelle de réaménagement pourra, en sus, être demandée pour dédommager la Caisse régionale du préjudice financier subi du fait de l'acceptation de la baisse du taux initial du crédit.

## Opérations internationales

Les opérations mentionnées dans ce document ne représentent qu'une partie des produits et services destinés aux professionnels. Nos conseillers sont à votre disposition pour vous renseigner sur les offres de service que nous vous proposons.

**Les virements Européen (SEPA)**

Soumis au règlement européen 924/2009. Opérations par virements, en Euros ou en devise suédoise, dans l'Espace Economique Européen (EEE), automatisables avec l'IBAN (International Bank Account Number) du bénéficiaire et le code BIC (Bank Identifier Code) de la banque.

**Opérations à destination de l'étranger**

VIREMENTS ÉMIS	
Virement EEE	4,20 €
Virement EEE transmis par EDI/WEB	0,23 €
Autres opérations hors EEE	0,155% avec minimum 22,00 € et maximum 46,00 €
+ commission de change 0,355% avec minimum 3,30 € et maximum 27,00 €	

**Opérations en provenance de l'étranger**

VIREMENTS REÇUS	
Virement EEE	GRATUIT
Autres opérations hors EEE	0,105% avec minimum 13,10 € et maximum 30,00 €
+ commission de change 0,355% avec minimum 3,30 € et maximum 27,00 €	

## Épargne

**Opérations sur titres et bourse**

**Droits de garde**

Tarif annuel, prélevé sur la valeur du portefeuille au 31/12 de l'année précédente.

Droits fixes	23,75 € <sup>(1)</sup>
Droits proportionnels	valeurs Crédit Agricole 0,050% <sup>(1)</sup> valeurs hors Crédit Agricole 0,233% <sup>(1)</sup> valeurs étrangères 0,333% <sup>(1)</sup> commission par ligne 3,08 € <sup>(1)</sup>
Montant global des droits de garde	Minimum 27,50 € <sup>(1)</sup> Maximum 323,33 € <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Soumis à la TVA au taux en vigueur

**Frais de bourse - France (Actions - Obligations) Hors frais de marché**

Agence en ligne	Minimum 1,550 € 21,40 €
Internet «Pro Action Bourse»	Minimum 0,70% 8,50 €

**Épargne salariale**

PER (Plan Epargne Retraite) CONVERGENCE (société de moins de 10 salariés)	NOUS CONSULTER POUR LES TARIFS ET CONDITIONS
Plan d'Épargne Inter-entreprise (PEI)	
Plan d'Épargne Retraite Collectif Inter-entreprise (PERCOI)	

**LES + DU CA** P  
CONVERGENCE

**PER CONVERGENCE**  
Une solution d'épargne du Crédit Agricole qui vous donne, ainsi qu'à vos salariés, l'opportunité de constituer progressivement un capital de façon souple et libre, dans un cadre fiscal avantageux\*.

\*Selon conditions contractuelles et législation en vigueur.

**Placement de la trésorerie**

Dépôts à terme	NOUS CONSULTER
Valeur mobilières	NOUS CONSULTER

## Assurances

**Prévoyance**

Valeur Prévoyance Multi Partenaires (capital décès)	
Assurance Protection de Revenus Pro (arrêt de travail suite maladie, accident pour les professionnels)	NOUS CONSULTER POUR LES TARIFS ET CONDITIONS
Accordance (complémentaire retraite)	
Assurance des Accidents de la Vie avec extension de garantie liée à l'activité professionnelle	

**Assurances des biens professionnels**

Multi-risques professionnels (garantie des biens professionnels et de l'activité)	NOUS CONSULTER POUR LES TARIFS ET CONDITIONS
Véhicules professionnels	
Habitation	

**Vos assurances (produits hors Compte à Composer)**

Produit d'assurance pour compenser la perte de revenus en cas d'arrêt d'activité (dans les limites du contrat)

SécuriHELP PRO (12,00€/an)	1,00 € / MOIS
----------------------------	---------------

**Assurer vos moyens de paiement**

Sécuricompte PRO PLUS	36,00 € / AN
-----------------------	--------------

La souscription de certains produits et service est soumise à conditions et/ou à l'accord de la Caisse régionale. Nos conseillers sont à votre disposition pour vous renseigner.

**Assurances Santé Collective**

Offre complémentaire Santé, Individuelle et Collective	NOUS CONSULTER POUR LES TARIFS ET CONDITIONS
--	--

Qualité pour les produits d'assurance et numéro d'immatriculation d'intermédiaire N° 07029669.

## Résoudre un litige

Une relation de qualité et de proximité est une des priorités du Crédit Agricole Sud Méditerranée. Aussi, afin de mieux répondre à vos préoccupations, vous disposez des interlocuteurs ci-après :

**Recours internes**

- **Votre Agence** : votre réclamation doit être formulée auprès de votre conseiller ou de votre Directeur d'Agence.
- **Le service Qualité et Réclamations Clients** : si la réponse apportée à votre réclamation n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser :

<b>Par courrier à notre service Qualité et Réclamations Clients</b>	<b>Par Internet (formulaire de saisie)</b>
30 rue P. Bretonneau - BP39923 66832 Perpignan Cedex 9	www.ca-sudmed.fr/ResoudreUnLitige.html

Nous nous engageons à prendre en charge sous 48h votre réclamation et à vous apporter une réponse dans les meilleurs délais\*

\* Dans un délai maximum de 2 mois conformément à la recommandation ACP N°2011-R-05 Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation sur :  
- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;  
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;  
- les services de paiement ;  
- les prestataires de services de paiement ;  
le service répond au client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressé dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

**Recours externes**

► **La Médiation** : en dernier recours, si la réponse apportée par le service Qualité et Réclamations Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir le Médiateur :

M. Le Médiateur de la Consommation	
Par courrier à l'adresse suivante : M. Le Médiateur du CA Sud Méditerranée BP 90061 - 66755 Saint Cyprien Cedex	Par Internet www.lemediateur-ca-sudmed.fr

M. Le Médiateur de l'Assurance (litiges relatif à un contrat d'assurance)

Par courrier à l'adresse suivante : M. Le Médiateur de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 9	Par Internet www.mediation-assurance.org
--	---

Condition : tous les recours internes doivent être préalablement épuisés. Vous ne pourrez vous adresser au médiateur de l'assurance qu'après avoir sollicité le Service Clients de l'assureur concerné (plus d'information sur https://ca-assurances.com/contact-o)

M. Le Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers (litiges relatif à des placements financiers)

Par courrier à l'adresse suivante : 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02	Par Internet www.amf-france.org
---	------------------------------------

Plateforme européenne des litiges : [ec.europa.eu/consumers/odr/](http://ec.europa.eu/consumers/odr/) (litiges relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne)

► **L'action civile**



CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MÉDITERRANÉE  
Edité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée. Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé au 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39 923 - 66 832 PERPIGNAN cedex 9 - 776 179 335 RCS Perpignan. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 029 669. Imprimerie Merico - Bozouls - 09/2019 - PSM2662 - Conforme aux exigences environnementales - Document à caractère publicitaire.



**PROFESSIONNELS**

**Vos tarifs au quotidien 2020**

**Principales conditions tarifaires 2020**

En vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020  
Tarifs nets - Professionnels



# SOMMAIRE

 <b>Banque au quotidien</b>	<b>p.3</b>
 <b>Cartes bancaires</b>	<b>p.4</b>
 <b>Tenue et Suivi de compte</b>	<b>p.4</b>
 <b>Fonctionnement de compte</b>	<b>p.5</b>
 <b>Incidents de fonctionnement</b>	<b>p.6</b>
 <b>Banque à distance</b>	<b>p.7</b>
 <b>Echanges de données informatisées (EDI)</b>	<b>p.7</b>
 <b>Dates de valeur</b>	<b>p.8</b>
 <b>Découverts et Crédits</b>	<b>p.8</b>
 <b>Opérations Internationales</b>	<b>p.10</b>
 <b>Epargne</b>	<b>p.11</b>
 <b>Assurances</b>	<b>p.12</b>
 <b>Résoudre un litige</b>	<b>p.13</b>

Service bancaire de base : les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L.312-1 du Code Monétaire et Financier bénéficient gratuitement des services mentionnés à l'article D.312-5 du Code Monétaire et Financier.

 Services inclus dans le CAC



## Banque au quotidien

### Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services pouvant être souscrits séparément.

**Le Compte A Composer** (commercialisé depuis octobre 2013)  
**Vos essentiels du quotidien : Le Socle**

Tenue de compte
Commission de mouvement
Lettre d'information «courrier first»
Crédit Agricole En Ligne «Pro Action Bourse»
Relevé de compte mensuel ou décadaire, papier ou électronique
Chéquiers souche à gauche
Chèques crédités le jour de la remise (jours ouvrés de la banque)
Effets crédités à la date d'échéance
Information journalière par mail ou sms du solde du compte courant (du lundi au vendredi ouvré)
Information par mail ou sms de la mise à disposition des moyens de paiement
Sécuricompte Plus

### Cotisations mensuelles selon les flux confiés

Flux confiés	< 20k €	20 - 70k €	70 - 170k €	170 - 300k €	300 - 750k €	750 - 2000k €
Tarifs mensuels	10,60€	19,50€	26,20€	28,50€	30,70€	40,50€

La détention du socle est obligatoire pour toute souscription d'un module

### Modules Placements

<b>Module Placement Programmé</b>	
Ecopage ou écrêtage	2,00 €/MOIS
Information par mail ou SMS activable	
<b>Module Placement Dynamisé</b>	
Mandat de gestion pour optimiser les excédents de trésorerie	9,00 €/MOIS

### Comptes Services (arrêt de la commercialisation le 14 octobre 2013)

Formule sans ouverture de crédit	de 15,90 € à 72,00 €/MOIS
Formule avec ouverture de crédit	de 27,60 € à 98,10 €/MOIS

Tarif mensuel selon chiffre d'affaires. Sous réserve d'acceptation du dossier.



### Cartes bancaires

Cotisations cartes annuelles	Carte commerciale à Débit immédiat	Carte commerciale à Débit différé
Carte internationale Mastercard Business Card*	53,50 €/AN	53,50 €/AN
Carte internationale Mastercard Business Executive*	125,00 €/AN	

\*Choix d'option possible : avec ou sans retrait.



### Tenue et Suivi de compte

Tenue de compte (forfait mensuel)	12,50 €/MOIS
Commission de mouvement / mois calculé sur les mouvements débiteurs du mois avec minimum de perception de 3,00 €/mois	0,08 %
Commission de plus fort découvert* / mois calculé sur le plus fort découvert mensuel	0,07 %
Commission d'actualisation du dossier client	50,00 €

\*Client détenteur d'une ouverture de crédit

### Frais de recherche de documents

FRAIS DE RECHERCHE ET PHOTOCOPIE	
Recherche document < 1 an	13,33 € <sup>(1)</sup>
Recherche complexe	de 25,00 € à 83,33 € <sup>(1)</sup>
ATTESTATION	
Simple	15,00 € <sup>(1)</sup>
Complexe	29,92 € <sup>(1)</sup>
Renseignements communiqués aux commissaires aux comptes	129,17 € <sup>(1)</sup>

(1) Soumis à la TVA au taux en vigueur

### Relevés de compte

	RELEVÉ PAPIER	E-RELEVÉ
Mensuel	GRATUIT	GRATUIT
Décadaire	3,00 €	GRATUIT
Journalier	15,00 €	GRATUIT



## Fonctionnement de compte

REMISE ET COMPTAGE DES ESPÈCES	
Versement espèces hors automate	7,00 €
Versement espèces automate non conforme/détérioration fonctionnement de l'appareil	2 000,00 €

CHÈQUES	
Frais d'émission d'un chèque de banque	14,00 €
Chéquier talon à gauche si CAC Pro ou CSCA Pro détenu	5,70 € GRATUIT
Confection de lettres chèques	NOUS CONSULTER

VIREMENTS SEPA (Single Euro Payments Area)	
Frais par virement occasionnel SEPA	
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) vers un compte de votre Caisse régionale	GRATUIT
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) vers un compte hors de votre Caisse régionale	4,20 €

Frais par virement permanent SEPA	
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) vers un compte de votre Caisse régionale	GRATUIT
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) vers un compte hors de votre Caisse régionale	1,50 €
Virement interbancaire SEPA via Internet	0,30 €
Virement spécifique orienté trésorerie	17,20 €
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT
Frais pour virement SEPA mail e-facture (débit ou créancier)	GRATUIT

PRÉLÈVEMENTS SEPA	
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Blocage de prélèvement	GRATUIT
Autorisation de débit SDD B to B*	10,50 €
Emission d'un prélèvement SDD B to B*	0,33 €
Attribution ICS (Identifiant Creancier Sepa)	21,00 €
Frais par prélèvement rejeté pour autre motif que défaut de provision**	20,00 €
Opposition prélèvement	GRATUIT

\* SDD : Sepa Direct Débit / B to B : Business to Business (prélèvement inter-entreprises)

\*\*Frais intégrant la commission d'intervention et la notification

EFFETS ET LCR (Lettre de Change Relevé)	
Encaissement LCR papier ou escompte (+ commission de 5,80 € par traite papier)	5,80 €
Modification, réclamation	18,00 €

OPPOSITIONS (PAR LE PORTEUR EN CAS DE PERTE OU DE VOL)	
Frais d'opposition (blocage) de la carte	GRATUIT
Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier par l'émetteur	23,60 €



## Incidents de fonctionnement

### Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

• Plafond par opération

8,60 €

Frais limités à 3 commissions d'intervention par jour (commission intégrée dans le forfait de rejet d'un moyen de paiement, si rejet de l'opération)

### LCR

• Impayée

18,00 €

• Rejet de LCR pour défaut de provision

26,40 €

### Virements

• Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision

7,60 €

### Avis de prélèvements

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision\*

20,00 €

\*Frais intégrant la commission d'intervention et la notification

• Avis de prélèvement retourné impayé

17,00 €

### Chèques

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (MURCEF)

14,50 €

Facturation due si chèque non rejeté

• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision < ou = 50 €<sup>(2)</sup>

30,00 €

• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision >50 €<sup>(2)</sup>

50,00 €

Ces forfaits comprennent les frais de lettre d'injonction, la lettre d'information préalable, les frais de dossier, les frais de blocage provision, les frais de certificat de non-paiement et la commission d'intervention (frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours).

• Chèques émis en infraction d'interdiction bancaire<sup>(2)</sup>

37,00 €

(2) Frais limités à la présentation de 6 chèques par jour

### Divers

• Frais par Saisie attribution

110,00 €

• Frais par Saisie administrative à tiers détenteur

10% MAXIMUM DU MONTANT D'UN TRESOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 100€



## Banque à distance

Abonnement et frais d'utilisation des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Tarifs hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

### Internet - www.ca-sudmed.fr

«Vision» : La consultation de vos comptes par Internet

GRATUIT

«Action Pro» : la gestion de vos comptes par Internet + virements externes

24,00 €/AN

«Pro Action Bourse»/mois\*<sup>(3)</sup>

10,50 €/MOIS

\*Tarifs préférentiels : 50% de réduction sur les ordres de bourse (avec un minimum de 8,50 € hors frais de marché) et les virements interbancaires à 0,30 € (3) 25% de réduction pour les titulaires d'un Compte-Service Professionnels.

### Mobile : ca-mobile.com

Déblocage de la réserve de trésorerie, virement à distance, encours cartes à débits différés, détail des écritures du compte... Hors frais de connexion selon opérateur.



## Echanges de données informatisées (EDI)

### Télétransmission EDI

EDI INTERNET	
EDI WEB (abonnement mensuel)	22,50 €
SIGNATURE DES OPÉRATIONS	
Ma signature EDI (smartphone)	NOUS CONSULTER
Signature Performance (logiciel)	NOUS CONSULTER

EDI / EBICS	
Abonnement mensuel EBICS suivant configuration	de 28,50 € à 56,00 €
COÛT OPÉRATIONS EDI	
Prélèvement	0,33 €
LCR	0,43 €
Virement externe	0,23 €

E-TRANSACTIONS (PAIEMENT SUR INTERNET)	
Loyers mensuels	de 13,00 € à 20,00 €

Autres opérations possibles

NOUS CONSULTER

## Terminal de paiement électronique (TPE)

Installation, assistance, fournitures, maintenance et télécommunications comprises

TARIF MENSUEL DE BASE	
TPE Easy Pack à hauteur de 100 transactions par mois	10,00 € <sup>(1)</sup>
TPE Fixe	18,00 € <sup>(1)</sup>
TPE portable radio	25,00 € <sup>(1)</sup>
TPE GPRS (General Pocket Radio Service)	36,00 € <sup>(1)</sup>
ELC (Editeur Lecteur de Chèques)	18,00 € <sup>(1)</sup>
Options complémentaires	NOUS CONSULTER

(1) Soumis à la TVA au taux en vigueur



## Dates de valeur

Retrait et versement d'espèces	J
Paiement de chèque	J
Virement interbancaire émis	J
Prélèvement	J
Remise de chèque (J avec le CAC)	J + 1
Paiement d'effet	J - 1
Encaissement d'effet remis dans le délai (E avec le CAC) Remis 10 jours avant l'échéance	E + 2
Télécollecte paiement par carte	J
Virement reçu	J

J = Jour de passage de l'opération en compte «jour ouvré»  
E = Date d'échéance de l'effet



## Découverts et Crédits

### Financement du cycle d'exploitation

#### Découvert autorisé - par ligne de crédit

Taux déterminé à partir du seuil de l'usure, variable chaque trimestre, calculé en fonction des taux effectifs pratiqués par les établissements de crédit au trimestre précédent.